

Sommaire

Textes Officiels

- Fonctionnement du Haut Conseil de la santé publique
- Conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public les résultats publiés chaque année des indicateurs de qualité et de sécurité des soins
- Liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer
- Protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare

Articles

- **Présentation des données 2007 du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P)**
Institut national de recherche et de sécurité, Document pour le médecin du travail, n° 124, décembre 2010.
- **Arrêts de travail pour cancer dans une population de travailleurs indépendants**
INRS, Document pour le médecin du travail, n° 124, décembre 2010.
- **Principes de construction des valeurs limites d'exposition professionnelle françaises et comparaison avec la méthodologie adoptée au niveau européen**
INRS, Document pour le médecin du travail, n° 124, décembre 2010.

Études

- **Incidence des cancers de l'enfant en France : données des registres pédiatriques nationaux : 2000-2004**
InVS, BEH, n° 49-50, 28 décembre 2010.

Guides

- **Les traitements du mélanome de la peau**
Institut national du cancer, Cancer Info, collection guides de référence, octobre 2010, 78 pages.
- **Guide CISS du représentant des usagers du système de santé**
CISS, guide, édition janvier 2011, 229 pages.

Rapports

- **Données sur l'alcool et la santé en Europe 2010**
OMS Europe, European status report on alcohol and health, 2010, 381 pages.
- **Qualité de l'air et santé**
European respiratory society, 2010, 72 pages. Traduction française.

Textes Officiels

Fonctionnement du Haut Conseil de la santé publique

Un décret publié le 31 décembre 2010 modifie les modalités de fonctionnement du Haut Conseil de la santé publique (HCSP). Il proroge jusqu'à la nomination des nouveaux membres qualifiés (au plus tard au 31 mars 2011), le mandat des membres du Haut Conseil. Ce décret revoit la composition du Collège formée de personnalités qualifiées (président, vice-président et présidents des commissions spécialisées), ainsi que de membres de droit (les directeurs de la DGS, de la DGOS, de la DGGS, de la DSS, de la DREES, de l'UNCAM, des présidents du Collège de la HAS et de l'Autorité de sécurité nucléaire) en l'élargissant aux présidents des Comités techniques permanents. Les personnalités qualifiées, membres des commissions spécialisées ou des CTP sont nommées par le ministre chargé de la santé pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois. Le mandat de présidents (HCSP, présidents des commissions spécialisées et des comités techniques permanents) est renouvelable une fois.

Décret n° 2010-1732 du 30 décembre 2010, JO du 31 décembre 2010.

http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101231&numTexte=78&pageDebut=23488&pageFin=23488

Conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public les résultats publiés chaque année des indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Un arrêté en date du 28 décembre 2010 fixe les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public chaque année, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication nationale, les résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins retenus par le ministère chargé de la santé. La présentation des résultats de chaque établissement est accompagnée de données de comparaison figurant dans les publications nationales. En annexe se trouvent les listes des indicateurs de qualité et de sécurité des soins, listes obligatoires pour les établissements de santé concernés par le recueil de ces indicateurs.

Arrêté du 28 décembre 2010, JO du 5 janvier 2011.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023362635&dateTexte=&categorieLien=id>

Liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer

Un arrêté en date du 10 janvier 2011 fixe la liste des vaccinations que peuvent pratiquer les infirmières. À l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 mars 2005 où figuraient les vaccinations contre la rubéole, la rougeole et les oreillons pratiquées par les sages-femmes, sont ajoutées la vaccination contre le papillomavirus humain et la vaccination contre le méningocoque C.

Arrêté du 10 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2005, JO du 14 janvier 2011.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023417916&dateTexte=&categorieLien=id>

Protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare

Ce décret s'adresse à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare. L'employeur s'assure de l'adéquation des qualifications et de l'aptitude médicale de chaque travailleur avec la fonction qu'il lui a confiée. Les dispositions s'appliquent dès lors que des travailleurs sont exposés à une pression relative supérieure à 100 hectopascals dans l'exercice des activités suivantes réalisées avec ou sans immersion : travaux hyperbares exécutés par des entreprises soumises à certification et dont la liste est fixée par l'arrêté prévu à l'article R. 4461-48, en tenant compte de la nature et de l'importance du risque, comprenant notamment les travaux industriels, de génie civil ou maritime ; interventions en milieu hyperbare réalisées à d'autres fins que celles des travaux mentionnés ci-avant mentionnés, notamment dans le cadre d'activités physiques ou sportives, culturelles, scientifiques, techniques, maritimes, aquacoles, médicales, de sécurité, de secours et de défense. La pression relative considérée est la pression absolue au niveau des voies respiratoires du travailleur, au moment où elle atteint sa valeur maximale pendant la durée de travail, diminuée de la pression atmosphérique locale.

Décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011, JO du 13 janvier 2011.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023413027&dateTexte=&categorieLien=id>

Articles

Présentation des données 2007 du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P)

L'objectif de cet article est de présenter les données du réseau RNV3P issues de l'analyse des principales pathologies pour lesquelles les experts des Centres de consultation de pathologie professionnelle (CCPP) ont été sollicités et pour lesquelles ils ont retenu, après expertise, au moins une origine professionnelle possible (Problèmes de santé au travail professionnels ou « PST professionnels »). 55 % des consultants de PST sont des hommes ; les troubles mentaux et du comportement représentent plus d'un PST professionnel sur 4 (27 %) et concernent surtout les femmes (43 %). Il existe une relation des pathologies observées, non seulement entre les sexes mais également entre les tranches d'âge des consultants : ainsi, les pathologies ostéo-articulaires dominent dans la tranche d'âge 50-60 ans. Si les tumeurs sont les maladies les plus fréquentes chez les patients âgés de plus de 60 ans, les maladies de la peau prédominent chez les jeunes de moins de 30 ans... Il existe également des relations entre pathologies et secteurs d'activité des PST professionnels (dans les industries manufacturières, la fréquence de tumeurs et de pathologies respiratoires est supérieure à la moyenne...). Toutes ces données sont compatibles avec les informations disponibles issues de l'épidémiologie descriptive sur les pathologies professionnelles et complètent les données quantitatives actuellement disponibles. Cet article est illustré de nombreux tableaux permettant de comparer les pathologies par genre des PST professionnels, sexe, âge, secteur d'activité...

Institut national de recherche et de sécurité, Document pour le médecin du travail, n° 124, décembre 2010.

Arrêts de travail pour cancer dans une population de travailleurs indépendants

Cette étude rétrospective a été menée en janvier 2008 auprès de 287 156 travailleurs artisans ou commerçants, âgés de 50 à 59 ans, de sexe masculin, couverts par le régime social des indépendants (RSI) et sur les huit années d'activité précédentes. Dans la population étudiée, 2872 travailleurs ont eu un arrêt de travail pour cancer pendant cette période. Cette étude met en évidence des différences en fonction de l'activité professionnelle. Ainsi la réparation automobile et la construction sont en première position pour les cancers hématopoïétiques ; l'hôtellerie-restauration pour les cancers colorectaux et les cancers des voies aérodigestives supérieures ; le transport pour le cancer de la vessie ; l'industrie pour le cancer du poumon et le commerce pour le cancer de la prostate... Les auteurs soulignent que ces résultats plaident en faveur de la création d'un dispositif de prévention/réparation des cancers professionnels chez les travailleurs indépendants.

INRS, Document pour le médecin du travail, n° 124, décembre 2010.

Principes de construction des valeurs limites d'exposition professionnelle françaises et comparaison avec la méthodologie adoptée au niveau européen

L'Affset, devenue l'ANSES, a établi un guide méthodologique pour construire des valeurs atmosphériques limites d'exposition professionnelle (VLEP). Celles-ci ont pour objectifs de protéger la santé du travailleur à long terme (VLEP-8h) et à court terme (VLCT-15 min et valeur plafond). Par définition, une VLEP est la valeur de la moyenne, pondérée dans le temps, de la concentration d'un agent chimique dangereux dans l'air respiré par un travailleur au cours d'une période déterminée (8 heures, 15 minutes...). Cet article précise les éléments scientifiques sur lesquels se base l'argumentation pour recommander ces valeurs. En se dotant d'une méthodologie de construction de valeurs de référence, l'ANSES répond à des standards internationaux en matière d'expertise et d'éclairage de choix de gestion de risques. Au niveau européen, le SCOEL (Scientific committee on occupational exposure limit), organe d'expertise en matière de VLEP pour la commission européenne, a adopté la même démarche il y a déjà quelques années.

INRS, Document pour le médecin du travail, n° 124, décembre 2010.

Études

Incidence des cancers de l'enfant en France : données des registres pédiatriques nationaux : 2000-2004

La surveillance des cancers de l'enfant en France est assurée depuis 1990 par le registre national des hémopathies malignes de l'enfant (RNHE) et, depuis 2000, par le Registre national des tumeurs solides de l'enfant (RNTSE). Sur la période 2000-2004, ces registres ont recensé 8 473 nouveaux cas de cancers chez les enfants de moins de 15 ans, domiciliés en France métropolitaine. Les cancers les plus fréquents sont les leucémies (29 %), les tumeurs du système nerveux central (23 %), les lymphomes (12 %) et les neuroblastomes (8 %). Ces taux d'incidence sont proches de ceux des autres pays industrialisés, mais un peu plus élevés que ceux observés précédemment par les registres régionaux pédiatriques : cette différence pourrait être expliquée par une amélioration de la méthodologie d'enregistrement, voire une amélioration des techniques diagnostiques pour les tumeurs cérébrales notamment.

InVS, BEH, n° 49-50, 28 décembre 2010.

Guides

Les traitements du mélanome de la peau

Ce guide a pour objectif d'accompagner les patients à qui un diagnostic de mélanome a été annoncé et explique les différents traitements personnalisés et adaptés à chaque situation. Ce guide est partagé en plusieurs chapitres expliquant successivement ce qu'est un mélanome, les traitements (leurs choix, leurs buts, leur déroulement et leurs effets secondaires), la chirurgie, l'immunothérapie, la chimiothérapie, la radiothérapie. Ce guide constitue aussi pour le patient un support pour ses échanges avec les médecins et les équipes soignantes en décrivant dans les chapitres suivants le rôle des professionnels impliqués et en abordant également les répercussions sur la vie quotidienne.

Institut national du cancer, Cancer Info, collection guides de référence, octobre 2010, 78 pages.

Guide CISS du représentant des usagers du système de santé

Cette édition 2011 du Collectif Inter-associatif Sur la Santé (CISS) du guide du représentant des usagers tient compte de la nouvelle gouvernance décidée par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). Ce guide a pour but de donner aux représentants des usagers du système de santé un outil de référence leur permettant de mieux s'approprier leur rôle et leurs missions dans les établissements de santé. Dans le cadre d'un mandat qui leur est confié par une association agréée dont ils sont membres et à laquelle ils doivent rendre compte, ils participent au conseil de surveillance et à différentes commissions pour représenter et améliorer les conditions de vie des usagers et faire valoir leurs droits. Ce guide aborde successivement : le rôle et le statut du représentant des usagers dans le système de santé ; les droits des usagers ; la qualité et la sécurité des soins ; l'organisation sanitaire et la configuration des établissements de santé ; l'organisation de la politique de santé publique.

CISS, guide, édition janvier 2011, 229 pages.

http://www.leciss.org/uploads/tx_cissdocuments/110101_GuideCissRu2011.pdf

Rapports

Données sur l'alcool et la santé en Europe 2010

Un rapport de l'OMS donne les dernières données de la Région Européenne de l'OMS concernant la consommation de l'alcool et ses effets nocifs sur la santé ainsi que les mesures de lutte prises par les pays. Il présente le profil des 53 États membres à l'aide de tableaux et

de graphiques illustrant les données relatives à plusieurs indicateurs essentiels provenant de l'étude menée en 2009 sur l'alcool et la santé.

OMS Europe, *European status report on alcohol and health, 2010, 381 pages.*

http://www.euro.who.int/data/assets/pdf_file/0004/128065/e94533.pdf

Qualité de l'air et santé

L *European respiratory society* publie un document sur la qualité de l'air et la santé. Si on constate une amélioration dans certaines émissions, grâce à des progrès technologiques, (cheminées domestiques, délocalisation des industries les plus polluantes...) parallèlement, le trafic des véhicules motorisés ainsi que d'autres sources de pollution atmosphérique (élevage intensif du bétail...) ont pris une grande extension. Cette brochure a pour but d'expliquer à un large public ce qu'est la pollution atmosphérique aujourd'hui et les conséquences qu'elle continue à avoir sur la santé. Un chapitre est consacré au rôle des médecins et des professionnels de santé dans les mesures préventives pour réduire l'exposition aux polluants et leurs effets sur la santé (tabac, climatisation dans certains cas...). Des annexes sur la réglementation des émissions et de la qualité de l'air en Europe et les effets de la pénétration des polluants dans les voies respiratoires complètent cette étude.

European respiratory society, 2010, 72 pages. Traduction française.

<http://www.ersnet.org/images/stories/pdf/smallAQ2010-FRE.pdf>

Revue de presse rédigée par Antoinette Desportes-Davonneau et mise en pages par Philippe Ferrero.



téléphone
télécopie
internet

Haut Conseil de la santé publique
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
01 40 56 79 80
01 40 56 79 49
www.hcsp.fr